



## CHARTRE DE REMBOURSEMENT, DE REPORT DE RÉSERVATION

### Préambule

Cette charte a pour but de fixer la politique de remboursement de l'Association Titè concernant la réservation des mouillages par les plaisanciers, sur la réserve naturelle de Petite Terre.

Avant toute demande de remboursement, un report sera proposé pour une date ultérieure. Si aucun report n'est possible, le remboursement proposé se fera sur la base des 2.50€ par personne initialement prévue. Les frais de gestion engendré par la réservation et son annulation, la maintenance du site internet, du module de réservation et l'immobilisation d'une bouée, qui aurait pu être occupée par un autre navire, justifient le non-remboursement de la part fixe de 20€ par bateau et par jour.

Le Président de l'Association Titè

  
Assoc. TITÈ  
Réserves Naturelles de la Désirade  
Capitaineries - 97127 LA DESIRADE  
Tél.: 0590 21 29 93  
Siret : 441 679 543 00026  
[www.reservepetiteterre.org](http://www.reservepetiteterre.org)